

REGLEMENT DU CIRCUIT TRJ

TITRE I

Attribution du trophée Régional Jeunes

Article 1-0

Le Trophée Régional Jeunes (TRJ) est une appellation décernée par la Commission Ligue Jeunes (CLJ) sous l'égide de la Ligue Auvergne-Rhône Alpes de Badminton, à six tournois régionaux Jeunes dont l'organisation est déléguée aux Comités Départementaux ou clubs et planifiée en début de saison selon les modalités et le calendrier ci-dessous.

Ces tournois sont ouverts aux catégories poussins, benjamins et minimes.

Article 1-1-1

La saison 2019-2020 est divisée en 3 TRJ sur une journée qui accueilleront les poussins, benjamins et minimes sur un tableau de simple et 3 TRJ nommés « TRJ + » qui débiteront le samedi à 13h jusqu'au dimanche 18h et qui accueilleront les poussins, benjamins et minimes sur un tableau de simple et un tableau de double (DH ou DD).

Article 1-1-2

La CLJ propose une répartition des compétitions jeunes sur le plus grand nombre de comités possibles.

Article 1-2

Chaque saison, la responsabilité de chaque TRJ est attribuée à un comité ou à un club. Les organisateurs ont la possibilité de porter candidature auprès de la CLJ jusqu'au **10 juin** de la saison N-1 pour organiser un TRJ.

Si un comité venait à postuler pour un même événement plusieurs saisons de suite, il ne sera pas prioritaire sur cette demande.

Il est conseillé aux Comités de remettre ce présent règlement aux clubs concernés.

Article 1-3

L'attribution des compétitions régionales jeunes sera divulguée par la CLJ au **15 juin** de la saison N-1 de façon à ce que les comités puissent s'organiser avec les clubs concernés.

TITRE II

Organisation du TRJ

Article 2-0

i) L'organisateur est responsable de l'organisation en respect avec le cahier des charges: mise à disposition d'un gymnase, restauration, tenue de la table de marque, envoi des résultats.

ii) Tous les matchs se jouent en volants plumes homologués par la FFBaD. Les volants sont à charge des joueurs sauf indication contraire de la part des organisateurs du tournoi.

iii) La compétition doit commencer au plus tôt à **9h00** pour les TRJ joués sur un dimanche et à 13h le samedi pour les TRJ +

Article 2-1

Pour tous les TRJ, la Ligue AURA, en lien avec les organisateurs, fait la demande d'autorisation sur Poona.

Les clubs organisant un TRJ devront avoir une capacité d'accueil de **96 joueurs et 180 matches maximum, soit 10 terrains minimum**. Si l'organisateur ne peut pas proposer 10 terrains, une demande de dérogation devra être faite auprès de la CLJ.

Il pourra s'organiser sur deux salles mais dont la distance entre les deux reste raisonnable, **au maximum 5 kilomètres**.

Article 2-2

Le prix de l'inscription pour les TRJ peut-être revu chaque année au conseil d'administration de la Ligue. Il est de **7 euros** pour un tableau et de **11 euros** pour deux tableaux.

Article 2-3

L'organisateur doit faire parvenir au minimum 2 mois avant la compétition la plaquette et la fiche d'inscription (soumises en aval à l'approbation de la ligue) pour envoi ensuite aux clubs de la Ligue un mois et demi avant le tournoi.

Article 2-4

La compétition répondra au cahier des charges du règlement général des compétitions présent sur le Guide du Badminton.

Les juges-arbitres sont nommés par la CLJ.

Article 2-5

L'organisateur peut demander une aide technique à la CLJ par l'intermédiaire de ses membres.

Article 2-6

1. Le GÉO doit impérativement sous 5 jours, envoyer à sophie.bluy@badminton-aura.org le fichier du tournoi (logiciel officiel fédéral)

2. L'organisateur garde pendant 12 mois minimum tous les documents relatifs aux tournois (feuilles de match, tableaux, classements, etc.)

Article 2-7

Le tournoi est placé sous le contrôle de deux juges-arbitres désignés par la CLJ.

Les indemnités, les frais de déplacement et l'hébergement le cas échéant des juges-arbitres sont à la charge de la CLJ. La restauration est à la charge du club ou comité organisateur.

Article 2-8

Le club organisateur devra afficher en évidence le classement provisoire du Circuit Régional Jeunes avant le début du tournoi.

Rappel de l'échéancier

<i>Quand ?</i>	<i>Quoi ?</i>	<i>Par qui ?</i>	<i>A qui ?</i>
Fin de saison	Attribution du TRJ	La ligue	A un comité ou club d'un département
2 mois avant TRJ	Plaquette et fiche d'inscription	Par l'organisateur	Au secrétariat de la ligue pour validation
1,5 mois avant le TRJ	Envoi des bordereaux d'inscription et règlement particulier	Par l'organisateur	auprès de tous les clubs de la Ligue auprès du correspondant de la CIJ
maximum 15 jours avant le TRJ	Retour des inscriptions	Par les Clubs, comités	à l'Organisateur
15 jours avant	Envoi des tableaux à la ligue pour consultation	Par l'organisateur	Thomas.champion@badminton-aura.org
8 jours avant le TRJ	Envoi des convocations	Par l'organisateur	aux Clubs, comités
Déroulement du TRJ			
maximum 3 jours après le TRJ	Envoi des résultats	Par le GÉO	A la Ligue et aux cadres techniques ligue
Maximum 3 jours après le TRJ	Envoi du rapport de JA	Par le JA principal	À la ligue et sur Poona

TITRE III Participation au TRJ

Article 3-0

- (i) Le circuit TRJ oppose les jeunes joueurs licenciés à la FFBaD appartenant à la Ligue Auvergne-Rhône-Alpes de badminton.
- (ii) Les joueurs sont regroupés par année d'âge : poussins (es) 1 ; poussins (es) 2 ; benjamins (es) 1 ; benjamins (es) 2 ; minimes 1 et minimes 2.

Article 3-1

Les pièces à fournir pour chacun des inscrits sont :

- i) Le numéro de licence FFBaD de l'année en cours
- ii) Le règlement de l'inscription

Article 3-2

Les inscriptions doivent parvenir à l'organisateur au plus tard 15 jours avant la date de début du tournoi.

- i) Les inscriptions sont contrôlées par le(s) Juge(s)-Arbitre(s) de la compétition.
- ii) Les organisateurs composent les tableaux, selon les modalités décrites dans le **Titre IV**, tableaux qui seront obligatoirement vérifiés et validés par le(s) Juge(s)-Arbitre(s).

Article 3-3

Un joueur inscrit qui déclare forfait ou qui annule son inscription ne marquera aucun point. Ses droits d'engagement ne sont pas remboursés sauf sur présentation d'un justificatif.

Article 3-4

Les matchs se déroulent en conformité avec le règlement des compétitions de la FFBaD.

Article 3-5

Il n'y a pas de classement minimum requis pour participer.

TITRE IV Composition des Tableaux

Article 4-0

Les TRJ se jouent en simple et les TRJ + se jouent en simple et double. Ces tournois sont notifiés dans le calendrier jeune régional.

Pour les catégories poussin 1 et 2, tous les matchs verront la neutralisation du couloir de fond de court. La hauteur du filet sera abaissée à 1 m 40.

Les simples se joueront en poules de 4 avec 2 sortants. En cas de situation particulière, le juge arbitre se réserve le droit de déroger à ce principe à condition d'avoir l'accord du responsable CLJ avant la compétition.

Les doubles se joueront si possible en poules avec 1 ou 2 sortants.

Article 4-1

En **simple**, les tableaux seront composés de 8 joueurs par année d'âge. Si les inscriptions sont supérieures à ces limites, seuls **les meilleurs joueurs (CPPH) seront retenus**.

Année d'âge	Filles	Tableaux	Garçons	Tableaux
Poussins 1	8	2 poules de 4 ; 2 sortantes demi et finale	8	2 poules de 4 ; 2 sortantes demi et finale
Poussins 2	8	2 poules de 4 ; 2 sortantes demi et finale	8	2 poules de 4 ; 2 sortantes demi et finale
Benjamins 1	8	2 poules de 4 ; 2 sortantes demi et finale	8	2 poules de 4 ; 2 sortantes demi et finale
Benjamins 2	8	2 poules de 4 ; 2 sortantes demi et finale	8	2 poules de 4 ; 2 sortantes demi et finale
Minimes 1	8	2 poules de 4 ; 2 sortantes demi et finale	8	2 poules de 4 ; 2 sortantes demi et finale
Minimes 2	8	2 poules de 4 ; 2 sortantes demi et finale	8	2 poules de 4 ; 2 sortantes demi et finale

Si le nombre de joueurs est inférieur à 8 :

7 joueurs = 1 poule de 4 et 1 poule de 3 avec 2 sortants ; 12 matches

6 joueurs = 1 poule unique de 6 joueurs ; 15 matches

5 joueurs = 1 poule unique ; 10 matches

4 joueurs = 1 poule unique ; 6 matches

3 joueurs et moins = tableau annulé

Les vainqueurs de chaque tableau ont la possibilité de s'inscrire sur l'année d'âge supérieure le TRJ suivant.

Parallèlement à cet accessit, les joueurs souhaitant se surclasser doivent demander une wild-card à la ligue auprès du responsable détection. Cela est valable pour les minibad voulant s'inscrire en poussins 1.

En cas d'impossibilité d'organiser un tableau dans une année d'âge, l'organisateur pourra proposer de regrouper des séries en accord avec la ligue.

Sur les TRJ +, les tableaux de doubles se joueront par catégorie d'âge et ne pourront excéder **12 paires** inscrites. Si les inscriptions sont supérieures à ces limites, seules **les meilleures paires (CPPH) seront retenues**.

Article 4-2

Les têtes de série seront désignées à la date limite d'inscription par le(s) Juge-arbitre(s) selon le CPPH.

Pour les doubles, ce sont les sommes des CPPH qui déterminent les têtes de série.

Article 4-3

Le coaching entre les points est interdit pour toutes les catégories d'âges. Il reste autorisé à la pause à 11 points et à la fin de chaque set.

TITRE V Classement

Article 5-1

Le classement des joueurs **par année d'âge** est obtenu en comparant pour chacun des participants au Circuit des TRJ, les valeurs des critères dans l'ordre établi ci-dessous. En cas d'égalité du critère supérieur, ce sont les valeurs du critère juste inférieur qui serviront à départager les joueurs et ainsi de suite s'il y a une nouvelle égalité.

Le classement est établi dans l'ordre des critères suivants :

- i) Nombre de points,
- ii) Nombre de points total obtenus dans toutes les catégories,
- iii) Nombre de matchs gagnés,
- iv) Nombre de sets
- v) Nombre de points marqués en match.

Article 5-2

C'est le niveau dans les tableaux atteint par un joueur dans le tournoi qui détermine le nombre de points attribués quelque soit le tableau auquel a participé le joueur (simple ou double). Lorsque le joueur joue en simple et double, seul le meilleur résultat atteint est retenu :

Vainqueur :	20 points
Finaliste :	15 points
Demi-finale :	12 points
Quart de finale :	9 points
Match en poule :	2 points par victoire
Participation :	1 point

Pour les catégories qui se jouent sur un tableau sans sortie de poule, le décompte des points s'effectue de la manière suivante :

1 ^{er} de la poule :	20 points
2 ^{ème} :	15 points
Les autres joueurs marquent 2 points par victoire	
Une participation	1 point

Les points marqués par un joueur ne sont valables que dans la **catégorie d'âge** jouée

Article 5-3

Si un joueur ne joue pas un match, le joueur adverse gagne ce match par le résultat de 21/0 21/0.

Article 5-4

Le classement du circuit sera consultable au plus vite sur le site de la ligue après chaque étape. Nous invitons les organisateurs à utiliser le logiciel badnet préférentiellement.

TITRE VI Sanctions et réclamations

Article 6-0

Le Juge-arbitre a le pouvoir de disqualifier totalement un joueur qui aurait concédé des matches par forfait dans le but calculé de favoriser ou de porter préjudice à un autre joueur ou pour toute autre raison contraire à l'éthique sportive.

Dans ce cas, il n'est pas tenu compte des résultats de ses matches.

Article 6-1

Les réclamations éventuelles doivent être signalées au Juge-arbitre et notées sur la feuille de match ou envoyées par écrit au Responsable de la Commission Ligue Jeunes dans les 5 jours suivants la compétition.

Article 6-2



En cas d'erreur de classement, une réclamation pourra être effectuée dans un délai de 8 jours après publication du classement auprès de la Commission Ligue Jeunes par le président du club du joueur concerné.

Article 6-3

Toute réclamation sera présentée et discutée lors des réunions de la CLJ. La CLJ statuera. La décision sera communiquée à l'intéressé par écrit.

Article 6-4

Un appel de la décision de la CLJ pourra être fait auprès de la commission litiges de la Ligue Auvergne-Rhône Alpes de Badminton.